

AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000€
Hameau de Grate – 20235 Valle di Rostino
RCS Bastia 490 887 700

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
du 14 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai à 09h00,

Les associés de la société par actions simplifiée **AM ENVIRONNEMENT**, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 490 887 700, au capital de 500.000€ divisé en 2.500 actions de 200€ chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- **HOLDING RISCAMONE, SAS** au capital de 4.160.000€, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 789 755 261 et propriétaire de 2.500 actions numérotées de 01 à 2.501, représentée par Ange MORACCHINI en sa qualité de président ;

L'assemblée est présidée par Ange MORACCHINI, qui dépose sur le bureau la feuille de présence ainsi que le texte des projets de résolutions.

Le président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le président de séance déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'assemblée générale ordinaire des associés de la société, et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- **1^{ère} résolution** : proposition d'approbation de l'extension de l'objet social de la Société par l'activité « *achat, entreposage, dépollution, démontage ou découpage de tous véhicules hors d'usage (VHU) ou de différents moyens de transport hors d'usage pour l'exploitation et la vente de toutes pièces détachées. Toutes opérations de remorquage, de transport et de gardiennage de véhicules* » ;
- **2nd résolution** : proposition d'approbation de la modification des statuts en leur article 2 – **OBJET**, comme suit en abrogeant intégralement le texte existant "*ancienne mention*" en le remplaçant par le texte "*nouvelle mention*" :

Ancienne mention :

La société a pour objet :

- *La récupération, le recyclage et le traitement, la vente et le négoce de tout type de déchet,*
- *Le transport routier de marchandises et de matériaux,*
- *Le recyclage de fer et tous matériaux ainsi que le terrassement.*

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise de location gérance, Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne. »

Nouvelle mention :

La Société a pour objet :

- La récupération, le recyclage et le traitement, la vente et le négoce de tout type de déchet ;
- Le transport routier de marchandises et de matériaux ;
- Le recyclage de fer et tous matériaux ainsi que le terrassement ;
- *L'achat, entreposage, dépollution, démontage ou découpage de tous véhicules hors d'usage (VHU) ou de différents moyens de transport hors d'usage pour l'exploitation et la vente de toutes pièces détachées. Toutes opérations de remorquage, de transport et de gardiennage de véhicules.*

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise de location gérance.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne. »

- **3^{ème} résolution** : proposition d'accorder pouvoir au porteur des présentes afin de procéder aux formalités légales.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte, chacun pouvant s'exprimer librement. S'ensuivent des échanges constructifs, puis le Président de séance met successivement les résolutions de l'ordre du jour au vote.

- **1^{ère} résolution** : La collectivité des associés approuve à l'unanimité la proposition d'extension de l'objet social de la Société par l'activité « *achat, entreposage, dépollution, démontage ou découpage de tous véhicules hors d'usage (VHU) ou de différents moyens de transport hors d'usage pour l'exploitation et la vente de toutes pièces détachées. Toutes opérations de remorquage, de transport et de gardiennage de véhicules* » ;

Cette résolution est adoptée.

- **2nd résolution** : La collectivité des associés approuve à l'unanimité la proposition de modifier les statuts en leur article 2 – OBJET, comme suit :

Ancienne mention :

La société a pour objet :

- La récupération, le recyclage et le traitement, la vente et le négoce de tout type de déchet,
- Le transport routier de marchandises et de matériaux,
- Le recyclage de fer et tous matériaux ainsi que le terrassement.

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise de location gérance,



*Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne. »*

Nouvelle mention :

La Société a pour objet :

- La récupération, le recyclage et le traitement, la vente et le négoce de tout type de déchet ;
- Le transport routier de marchandises et de matériaux ;
- Le recyclage de fer et tous matériaux ainsi que le terrassement ;
- L'achat, entreposage, dépollution, démontage ou découpage de tous véhicules hors d'usage (VHU) ou de différents moyens de transport hors d'usage pour l'exploitation et la vente de toutes pièces détachées. Toutes opérations de remorquage, de transport et de gardiennage de véhicules.

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise de location gérance.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne. »

Cette résolution est adoptée.

- **3^{ème} résolution :** La collectivité des associés approuve à l'unanimité la proposition d'accorder pouvoir au porteur des présentes afin de procéder aux formalités légales.
- **Cette résolution est adoptée.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare l'assemblée levée.

Fait à Valle du Rostino le 14 mai 2024 en 2 exemplaires originaux.

Ange MORACCHINI,
Président de séance.



AM ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000€
Hameau de Grate – 20235 Valle di Rostino
RCS Bastia 490 887 700

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
du 14 mai 2024**

Feuille de présence

Ange MORACCHINI	
-----------------	---